

Le Ligue des Droits de l'Homme

May 16, 1998

Résolution

RÉSOLUTION ADOPTÉE AU 78^e CONGRÈS
DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME (8, 9 et 10 mai 1998)

SUR LE GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS

Réunie en congrès à l'occasion du 100^e anniversaire de sa création, la Ligue des Droits de l'Homme réaffirme que les massacres perpétrés à l'encontre des populations arméniennes de l'Empire Ottoman entre 1915 et 1917 constituent un véritable génocide.

En conséquence, elle demande à l'ensemble des Parlementaires d'émettre un vote unanime de reconnaissance du Génocide des Arméniens, le premier de ce siècle.
16 Mai 1998